

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 15  
Présents : 10  
Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 24 JUILLET 2023

N° D2023 041

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s) :** Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédéric VIENOT (pouvoir donné à M. Bernard REY) Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. F. VIENOT) J-P PILLON (pouvoir donné à Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE) Brigitte FROMONT

**Secrétaire de séance :** M. J-C LAMBERT

**Date de la convocation :** 17 juillet 2023

**Date de l'affichage :** 17 juillet 2023

**OBJET : SUBVENTION ATTRIBUEE AUX SOCIETES MUSICALES DE REPLONGES**

M. le Maire explique que lors de la cérémonie du 14 juillet 2023, une animation musicale a été réalisée par deux sociétés musicales de Replonges (01750)

En remerciement de leur participation, il est proposé au conseil municipal d'accepter de verser une subvention de 200 € à chaque société musicale (soit 400 € au total)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 € à l'association ALERTE de Replonges (01750) et une subvention de 200 € à l'association Union Musicale de Replonges (01750) ;
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée au compte 65748 du budget primitif pour l'année 2023.



Ainsi fait et délibéré ce jour  
**Le Maire, Bernard REY**

Le secrétaire de séance,

**Jean-Claude LAMBERT**

Accusé de réception en préfecture  
001-210105598-20230724-D2023-041-DE  
Date de télétransmission : 26/07/2023  
Date de réception préfecture : 26/07/2023

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture le  
et publication du 26/07/2023